

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

N°213/2023

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet : Courses Cyclistes - Samedi 2 septembre 2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;
Vu l'article 27 du Code de la route ;
Vu l'article L131-4 du Code des Communes ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
Vu la demande présentée par le **Monsieur LEVOYÉ Thierry,**
Président du Club Cyclo Suzerain ;

ARRETE

Article 1 : En raison des courses cyclistes qui auront lieu le samedi 2 septembre 2023 sur la commune de La Suze sur Sarthe, le stationnement de tous véhicules sera interdit ce jour de 13 h à 18 h sur l'itinéraire suivant :

-D79 et D229 route de St Jean du Bois (partie située en agglomération)

Article 2 : La circulation se fera dans le sens de la course.

Article 3 : LA Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

16/06/2023

LE MAIRE,

Mise en ligne le

19/06/2023

